

BNP Paribas SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale
BNP Paribas SA
16 boulevard des Italiens
75009 PARIS

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BNP Paribas SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Identification et évaluation du risque de crédit (se référer aux notes 1, 2 .f, 3.b et 3.k de l'annexe aux comptes annuels)	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Dans le cadre de ses activités d'intermédiation bancaire, BNP Paribas est exposé au risque de crédit.</p> <p>BNP Paribas comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités.</p> <p>Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements bilan et hors bilan concernés ou de dépréciations collectives pour les portefeuilles de crédits présentant des risques homogènes et non dépréciés individuellement. Ces provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul : constitution de portefeuilles homogènes, détermination des paramètres de risque applicables et du fait générateur des provisions.</p> <p>Dans certaines conditions, des provisions collectives complémentaires pour engagements internationaux prennent en compte des risques identifiés par BNP Paribas et qui ne seraient pas déjà couverts par les provisions individuelles/collectives décrites précédemment.</p> <p>La pandémie du Covid-19 a conduit à une crise sanitaire et économique qui affecte la capacité de remboursement des emprunteurs, entreprises et personnes physiques, avec des situations contrastées selon les zones géographiques et les secteurs d'activité.</p> <p>Au 31 décembre 2020, le montant total des encours bilan exposés au risque de crédit s'élève à 557 679 millions d'euros ; le montant total des dépréciations s'élève à 5 924 millions d'euros.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituaient un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction pour ce qui concerne le risque de crédit aux entreprises, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la pandémie et à ses effets sur le niveau réel de défaut des entreprises dans les années à venir.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle de BNP Paribas et testé les contrôles manuels ou informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations.</p> <p>Nous avons également réalisé en date d'arrêté des travaux sur les encours et/ou portefeuilles les plus significatifs ainsi que les financements accordés aux entreprises dans des secteurs économiques et zones géographiques plus sensibles.</p> <p>Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les processus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notation des contreparties entreprises : nous avons revu le risque des contreparties significatives pour lesquelles la revue périodique de notation n'avait pas été réalisée au 31 décembre 2020 par BNP Paribas. Nous avons par ailleurs apprécié le niveau de risque d'une sélection d'encours estimés sains par la direction. Lors de nos travaux, nous avons porté une attention particulière aux zones géographiques et secteurs impactés par la crise Covid-19 ainsi qu'aux contreparties ayant bénéficié de mesures de soutien ; - Evaluation des dépréciations constituées sur base individuelle : nous avons vérifié qu'une revue périodique des contreparties sous surveillance était effectuée par BNP Paribas et avons apprécié, sur base d'échantillons, les hypothèses et données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ; - Evaluation des dépréciations collectives : avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit, nous avons apprécié les méthodologies retenues par BNP Paribas sur les différents métiers et l'efficacité des contrôles relatifs à la qualité des données. <p>Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives au risque de crédit.</p>

Valorisation des instruments financiers	
<i>(se référer aux notes 1, 2.d, 3.c, 3.h, 3.i, 6.c de l'annexe aux comptes annuels)</i>	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Dans le cadre de ses activités de marché, BNP Paribas détient des instruments financiers actifs et passifs évalués au bilan à la valeur de marché.</p> <p>Cette valeur de marché est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments : utilisation de prix cotés directement observables, de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement observables ou de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement non observables.</p> <p>Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques spécifiques de marché, de liquidité ou de contrepartie.</p> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces instruments peuvent donc comporter une part significative de jugement quant au choix des modèles et des données utilisées.</p> <p>Au 31 décembre 2020, la valeur de marché des titres de transaction s'élève à 99 252 millions d'euros, celle de la position nette positive des opérations fermes est évaluée à 10 052 millions d'euros, et la valeur de marché de la position nette vendeuse des opérations conditionnelles est évaluée à 846 millions d'euros.</p> <p>En raison du caractère significatif des encours et du recours au jugement dans la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers constitue un point clé de l'audit, en particulier pour ce qui concerne les instruments dont la valorisation nécessite le recours à des paramètres non observables.</p>	<p>Nous avons vérifié avec l'aide de nos spécialistes en valorisation que les contrôles clés de BNP Paribas en matière de valorisation des instruments financiers fonctionnent correctement, notamment ceux relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'approbation et la revue régulière par la direction des risques des modèles de valorisation ; - à la vérification indépendante des paramètres de valorisation ; - à la détermination des ajustements de valeur. <p>Nos spécialistes en valorisation ont par ailleurs procédé, sur la base d'échantillons, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus ; - l'analyse des résultats de la revue indépendante des paramètres par BNP Paribas ; - la réalisation de contre-valorisations indépendantes en utilisant nos propres modèles. <p>Nous avons également analysé sur la base d'échantillons les éventuels écarts entre les valorisations et les appels de collatéral avec les contreparties.</p> <p>Nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées en annexe.</p>

Evaluation des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

(se référer aux notes 1, 3.c, 3.e de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Les titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette comptable de 65 058 millions d'euro.</p> <p>Ils sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué ou les multiples communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité.</p> <p>Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>Compte tenu de leur poids au bilan, de la sensibilité des modèles utilisés aux hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, notamment dans le contexte de pandémie Covid-19, nous avons considéré l'évaluation de ces titres comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté :</p> <ul style="list-style-type: none">- à apprécier, sur la base d'échantillons, la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction pour déterminer les valeurs d'utilité. Dans ce cadre, nous avons porté une attention particulière à la prise en compte des impacts de la crise Covid-19 dans les méthodes et les hypothèses retenues ;- à tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société. <p>Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées publiées en annexe.</p>

Evaluation du risque juridique relatif aux investigations des autorités réglementaires et administratives et aux actions de groupe*(se référer aux notes 2.f et 3.k de l'annexe aux comptes annuels)*

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où la société est présente, aux réglementations applicables aux secteurs d'activité dans lesquels elle opère. En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, la société pourrait être exposée à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales. Elle pourrait également subir des pertes à la suite de contentieux privés en lien ou non avec ces sanctions.</p> <p>L'enregistrement éventuel d'une provision pour couvrir les conséquences des investigations relatives à un non-respect de certaines réglementations fait appel au jugement en raison de la difficulté à estimer l'issue des procédures réglementaires.</p> <p>L'enregistrement éventuel de provisions relatives aux actions de groupe et autres contentieux privés fait également appel au jugement de la direction.</p> <p>Compte tenu de la multiplication des investigations des autorités réglementaires et administratives, des actions de groupe à l'encontre des établissements financiers depuis quelques années et de l'importance du jugement de la direction dans l'estimation des provisions, nous considérons que ce risque constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif d'identification et d'évaluation du risque juridique relatif aux investigations des autorités réglementaires et administratives et aux actions de groupe, en procédant notamment à des entretiens trimestriels avec les fonctions juridiques de BNP Paribas SA.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- prendre connaissance des analyses préparées par les directions juridiques ou financières à chaque arrêté trimestriel ;- interroger les cabinets d'avocats spécialisés avec lesquels BNP Paribas est amené à travailler dans le cadre de ces litiges.

Contrôles généraux informatiques	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes annuels de BNP Paribas SA.</p> <p>L'appréciation des contrôles généraux informatiques des infrastructures et des applications qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, constitue un point clé de l'audit.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et de niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.</p>	<p>Pour les principaux systèmes concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ; - évaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment applications comptables, de consolidation, de rapprochement automatique) ; - examen du contrôle des habilitations pour la saisie des écritures manuelles ; - réalisation le cas échéant de procédures d'audit complémentaires.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BNP Paribas SA par votre assemblée générale du 23 mai 2006 pour le cabinet Deloitte & Associés, du 26 mai 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 mai 2000 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 27^{ème} année et le cabinet Mazars dans la 21^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de BNP Paribas SA.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense, Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 2 mars 2021

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

 Laurence Dubois

 Patrice Morot

 Virginie Chauvin

Laurence Dubois

Patrice Morot

Virginie Chauvin



**INFORMATIONS
SUR LES COMPTES SOCIAUX
31 décembre 2020**



SOMMAIRE

Table des matières

6.1 ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS SA

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	3
BILAN AU 31 Décembre 2020	4

Note 1 RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS SA	5
--	----------

Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	16
--	-----------

2.a	Marge d'intérêts	16
2.b	Revenus des titres à revenu variable	16
2.c	Commissions	17
2.d	Gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de négociation	17
2.e	Gains ou pertes sur les opérations de portefeuille de placement et assimilés	17
2.f	Coût du risque	18
2.g	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	20
2.h	Impôt sur les bénéfices	21

Note 3 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 Décembre 2020	22
--	-----------

3.a	Créances et dettes envers les établissements de crédit	22
3.b	Opérations avec la clientèle	23
3.c	Titres détenus	25
3.d	Actions propres	27
3.e	Immobilisations financières	28
3.f	Dettes représentées par un titre	29
3.g	Emprunts obligataires	30
3.h	Autres actifs et passifs	31
3.i	Comptes de régularisation	32
3.j	Immobilisations d'exploitation	33
3.k	Provisions	34
3.l	Dettes Subordonnées	36

Note 4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET SUR TITRES	43
---	-----------

4.a	Engagements de financement	43
4.b	Engagements de garantie et sur titres	43
4.c	Instruments financiers donnés ou reçus en garantie	44

Note 5 REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	45
---	-----------

5.a	Frais de personnel	45
5.b	Engagements sociaux	46

Note 6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	48
--	-----------

6.a	Opérations réalisées sur le capital	48
6.b	Tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2020	49
6.c	Notionnel des instruments financiers	50
6.d	Informations sectorielles	51
6.e	Echéanciers des emplois et des ressources	52
6.f	Etats et territoires non coopératifs	53

6.2 L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2020 ET LA MISE EN DISTRIBUTION DE DIVIDENDE	54
---	-----------

6.3 TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES DE BNP PARIBAS SA	55
---	-----------

6.4 PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA	56
---	-----------

6.5 INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA EN 2020 PORTANT SUR AU MOINS 5% DU CAPITAL DE SOCIETES FRANCAISES	64
--	-----------

6.1 Etats financiers de BNP Paribas SA

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Intérêts et produits assimilés	2.a	17 807	22 446
Intérêts et charges assimilés	2.a	(12 405)	(18 506)
Revenus des titres à revenu variable	2.b	2 248	6 223
Commissions (produits)	2.c	6 162	6 153
Commissions (charges)	2.c	(1 473)	(1 304)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation	2.d	5 328	4 600
Gains nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.e	379	583
Autres produits d'exploitation bancaire		184	97
Autres charges d'exploitation bancaire		(169)	(121)
PRODUIT NET BANCAIRE		18 061	20 171
Frais de personnel	5.a	(6 623)	(6 700)
Autres frais administratifs		(4 727)	(4 774)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(644)	(693)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		6 067	8 004
Coût du risque	2.f	(962)	(759)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 105	7 245
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	2.g	(81)	575
Dotations ou reprises nettes aux provisions réglementées		33	(5)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		5 057	7 815
Impôt sur les bénéfices	2.h	(653)	(325)
RESULTAT NET		4 404	7 490

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

<i>En millions d'euros, au</i>	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIF			
Caisse, banques centrales		231 236	132 027
Effets publics et valeurs assimilées	3.c	137 295	198 628
Créances sur les établissements de crédit	3.a	198 703	230 161
Opérations avec la clientèle	3.b	551 755	495 934
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.c	98 518	73 764
Actions et autres titres à revenu variable	3.c	1 444	2 695
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	3 385	3 499
Parts dans les entreprises liées	3.c	61 673	62 016
Immobilisations incorporelles	3.j	2 663	2 762
Immobilisations corporelles	3.j	2 142	2 539
Actions propres	3.d	38	38
Autres actifs	3.h	147 022	129 464
Comptes de régularisation	3.i	110 034	95 819
TOTAL ACTIF		1 545 908	1 429 346
DETTES			
Banques centrales		1 463	4 422
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	305 086	270 139
Opérations avec la clientèle	3.b	700 690	587 144
Dettes représentées par un titre	3.f	134 846	135 004
Autres passifs	3.h	195 744	247 088
Comptes de régularisation	3.i	101 491	84 779
Provisions	3.k	1 890	1 723
Dettes subordonnées	3.l	27 475	26 212
TOTAL DETTES		1 468 685	1 356 511
CAPITAUX PROPRES			
	6.b		
Capital souscrit		2 500	2 500
Prime d'émission		23 240	23 222
Réserves		47 079	39 623
Résultat de l'exercice		4 404	7 490
TOTAL CAPITAUX PROPRES		77 223	72 835
TOTAL PASSIF		1 545 908	1 429 346
HORS BILAN			
	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	4.a	362 386	330 760
Engagements de garantie	4.b	122 066	128 042
Engagements sur titres		31 535	23 433
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	4.a	105 764	148 432
Engagements de garantie	4.b	287 742	245 056
Engagements sur titres		38 696	35 672

Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux

NOTE 1 RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS SA

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes sociaux de BNP Paribas sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement le provisionnement et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

Les comptes de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements bancaires tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. La définition du défaut est cohérente avec celle du défaut bâlois, qui tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de 90 jours, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Les garanties considérées sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la Banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle ou sur base collective à partir de modèles statistiques pour les portefeuilles de crédit présentant des risques homogènes et non dépréciés individuellement.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, la plupart des créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ».

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « produits d'intérêts », tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

En 2020, en réponse à la crise sanitaire, de nombreux moratoires ont été accordés aux clients. Ces moratoires consistent le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec ou sans facturation d'intérêts supplémentaires liés à ces décalages d'échéancier. Ces reports n'ont pas eu d'impact significatif sur la marge d'intérêt. L'accord d'un moratoire est le plus souvent considéré comme répondant à une crise de liquidité passagère de l'emprunteur et le risque de crédit n'est, de ce fait, pas considéré comme ayant augmenté significativement.

CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRÊT RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas SA qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas SA relatifs à chaque génération - les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération - sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimums attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne.

Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas SA, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

TITRES

Le terme « Titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire - qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

A compter du 1^{er} janvier 2018, les titres de transaction acquis ou cédés dans le cadre de contrats dont les modalités imposent la livraison des titres dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné sont désormais enregistrés au bilan en date de règlement. Ce changement est sans impact sur le compte de résultat et les capitaux propres d'ouverture. Les autres catégories de titres acquis ou cédés dans les mêmes conditions restent comptabilisées en date de transaction.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la dépréciation relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

• Titres de transaction

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés dans la rubrique « Titres de transaction », et évalués individuellement à leur prix de marché, s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ces titres sont négociables sur un marché actif (tout marché sur lequel les prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une Bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché) ;
- les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement, ainsi que les titres empruntés. Ces derniers, lorsque non adossés contre espèces, sont présentés au bilan en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés. De la même manière, les instruments financiers reçus en garantie en pleine propriété dans le cadre de contrats de garantie financière avec droit de réutilisation, enregistrés au bilan et réévalués selon les règles applicables aux titres de transaction, sont présentés en déduction de la dette représentative de l'obligation de restitution.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres de transaction peuvent être reclassés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée.

De même, lorsque les titres de transaction à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement ».

Les dispositions de chaque catégorie concernée sont applicables à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, la valeur de réévaluation des titres concernés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

• Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

Dans le cas de situations exceptionnelles nécessitant un changement de stratégie ou lorsque les titres ne sont plus négociables sur un marché actif, les titres classés dans la catégorie « Titres de placement » peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » et doivent être identifiés au sein de ce portefeuille. Ces titres sont alors comptabilisés selon les dispositions relatives à la catégorie « Titres d'investissement ».

- **Titres de l'activité de portefeuille**

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours sur une période d'un mois.

- **Titres d'investissement**

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'existent l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants. Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ».

Lorsque, dans le cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle de reclassement des autres titres détenus décrite au paragraphe précédent.

- **Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenu variable détenus dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le Groupe.

Les titres détenus dans ces catégories sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation documentée fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué et ou les multiples communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité. Pour les titres cotés sur un marché actif, la valeur d'utilité est considérée égale au cours de bourse moyen observé sur le dernier mois.

Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de Bourse moyen du mois précédent la clôture.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

• **Actions propres**

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ainsi que celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices, sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement. Les actions attribuées aux salariés des filiales et succursales de BNP Paribas SA sont refacturées à celles-ci, selon les dispositions locales applicables.

Les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés ne sont pas dépréciées, en raison de la constitution au passif d'une provision déterminée en fonction des services rendus par les bénéficiaires.

- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances de 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la Banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée dans la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt différé n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur significative, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation sauf dans le cas du fonds commercial et du mali technique résiduel (cf. infra) affecté au fonds commercial. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

- le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée dans le temps. Il est donc non amortissable, sans qu'il soit nécessaire d'en justifier. Toutefois, cette présomption est réfutable, ce qui signifie que s'il existe une durée d'utilisation limitée dans le temps, le fonds commercial doit être amorti sur sa durée d'utilisation réelle ou forfaitaire (10 ans) s'il n'est pas possible d'évaluer cette durée de façon fiable. Par ailleurs, si le fonds commercial n'est pas amorti, il doit être soumis à un test de dépréciation annuel qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'indice de perte de valeur.
- Le mali technique résultant des opérations de fusions et assimilées est affecté aux différents éléments apportés dans la limite des plus-values latentes identifiées. Cette affectation est effectuée dans des sous-comptes dédiés des actifs concernés et suit les règles d'amortissement et de provisionnement de ces actifs.
- le mali technique résiduel après affectation aux différents actifs sous-jacents (cf supra) est porté pour son solde net en fonds commercial.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées. Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés sous déduction de la créance sur le fonds d'épargne représentative de la quote-part du total des dépôts collectés centralisée par la Caisse des dépôts et consignations.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Les provisions pour engagements internationaux sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

PROVISIONS NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

BNP Paribas SA constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie et de crédit, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

• Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

- **Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction**

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction peuvent être négociés sur des marchés organisés ou assimilés ou sur des marchés de gré à gré.

Les instruments dérivés inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation ».

L'évaluation de la valeur de marché est effectuée

- soit par référence à la valeur de cotation lorsque celle-ci est disponible ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix de transactions observés sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

Dans tous les cas, des corrections de valeur conservatrices sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle, de contrepartie ou de liquidité.

Certains instruments complexes, généralement réalisés sur mesure et peu liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments, sont évalués avec des modèles d'évaluation utilisant des paramètres pour partie non observables sur un marché actif.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes a été immédiatement comptabilisée en résultat pour les opérations initiées jusqu'au 31 décembre 2004.

Pour les opérations initiées à partir du 1^{er} janvier 2005, la marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes est différée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

- **Instruments financiers dérivés détenus dans le cadre d'une position ouverte isolée**

Les résultats relatifs aux contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le compte de résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les instruments dérivés sont évalués par référence à la valeur de marché à la date de clôture et les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques par ensembles homogènes de contrats.

IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite dans la rubrique « Frais de personnel ».

AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas SA sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par les régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas SA du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

• Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

• Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Sont notamment concernées par cette catégorie les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants. Lorsque ces rémunérations variables différées sont soumises à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'un passif. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre.

En l'absence de condition de présence, la rémunération variable différée est provisionnée immédiatement sans étalement dans les comptes de l'exercice auquel elle se rapporte ; le passif est ensuite réestimé à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre, et ce jusqu'à son règlement.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas SA en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas SA ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'Entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'Entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas SA est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation, ces paramètres tiennent compte des conditions propres au pays de la société. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif n'est comptabilisé que s'il est représentatif d'un avantage économique futur prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

OPERATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ETRANGERES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

NOTE 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

2.a MARGE D'INTERETS

BNP Paribas SA présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En millions d'euros	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	4 865	(3 751)	6 655	(4 967)
Comptes à vue, prêts et emprunts	3 773	(2 952)	4 965	(3 461)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	924	(799)	1 517	(1 506)
Prêts subordonnés	168	-	173	-
Clientèle	8 552	(4 005)	12 185	(9 025)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	6 943	(2 452)	8 042	(3 798)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	1 601	(1 553)	4 134	(5 227)
Prêts subordonnés	8	-	9	-
Crédit-bail	1	-	1	-
Dettes représentées par un titre	132	(4 649)	140	(4 514)
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 059	-	3 345	-
Titres de transaction	597	-	395	-
Titres de placement	3 455	-	2 892	-
Titres d'investissement	7	-	58	-
Instruments de macro-couverture	198	-	120	-
Produits et charges d'intérêts	17 807	(12 405)	22 446	(18 506)

2.b REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Titres de placement et assimilés	23	20
Participations et autres titres détenus à long terme	189	248
Parts dans les entreprises liées	2 036	5 955
Revenus des titres à revenu variable	2 248	6 223

2.c COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	2 417	(827)	2 723	(774)
Opérations avec la clientèle	1 469	(70)	1 405	(78)
Autres	948	(757)	1 318	(696)
Prestations de services financiers	3 745	(646)	3 430	(530)
Produits et charges de commissions	6 162	(1 473)	6 153	(1 304)

2.d GAINS OU PERTES SUR LES OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Instruments financiers de taux et opérations sur titres de transaction à revenu fixe	4 509	3 434
Instruments financiers de change	3 755	249
Instruments financiers de crédit	(875)	772
Autres instruments financiers et opérations sur titres de transaction à revenu variable	(2 061)	145
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation	5 328	4 600

2.e GAINS OU PERTES SUR LES OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

En millions d'euros	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Cessions	600	(48)	625	(141)
Provisions	45	(218)	154	(55)
Total	645	(266)	779	(196)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	379		583	

2.f COUT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES OU RISQUES

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation de BNP Paribas SA ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	(824)	(595)
Clientèle et établissement de crédit	(670)	(509)
Engagement par signature	(4)	(30)
Titres	(141)	(54)
Créances risquées et assimilées	5	1
Instruments financiers des activités de marché	(14)	(3)
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(194)	(202)
Récupération sur créances amorties	56	38
Coût du risque	(962)	(759)

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Solde au 1er janvier	6 776	6 370
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	824	595
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(459)	(1 165)
Variation des parités monétaires et divers	(303)	976
Provisions pour créances douteuses ou risques	6 838	6 776

Les provisions se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Provisions déduites de l'actif	6 553	6 469
Relatives aux créances sur les établissements de crédit (<i>note 3.a</i>)	161	191
Relatives aux créances sur la clientèle (<i>note 3.b</i>)	5 924	5 965
Relatives aux titres	418	277
Relatives aux instruments financiers des activités de marché	50	36
Provisions inscrites au passif (<i>note 3.k</i>)	285	307
Relatives aux engagements par signature	259	274
Relatives aux créances risquées et assimilées	26	33
Provisions pour créances douteuses ou risques	6 838	6 776

2.g GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	139	(169)	80	(22)
Cessions	127	(10)	1	(19)
Provisions	12	(159)	79	(3)
Parts dans les entreprises liées	324	(1 048)	551	(175)
Cessions	9	(15)	274	(5)
Provisions	315	(1 033)	277	(170)
Immobilisations d'exploitation	676	(3)	175	(34)
Total	1 139	(1 220)	806	(231)
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés		(81)		575

2.h IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôt courant de l'exercice	(374)	(362)
Impôt différé de l'exercice	(279)	37
Impôt sur les bénéfices	(653)	(325)

L'essentiel des conventions d'intégration fiscale signées entre BNP Paribas SA et ses filiales membres du Groupe fiscal repose sur le principe de la neutralité. Ainsi, la filiale membre du Groupe doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés, de contributions additionnelles, et d'une manière générale, de tous impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'était pas membre d'un groupe intégré. BNP Paribas SA, en qualité de société mère, enregistre en impôt courant l'économie d'impôt du Groupe d'intégration fiscale en France.

NOTE 3 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

3.a CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Prêts et créances	123 500	162 253
Comptes ordinaires débiteurs	6 469	5 759
Comptes à terme et prêts	109 303	149 298
Prêts subordonnés	7 728	7 196
Titres et valeurs reçus en pension	75 364	68 099
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	198 864	230 352
<i>dont créances rattachées</i>	392	544
<i>dont créances douteuses compromises</i>		2
<i>dont créances douteuses non compromises</i>	13	17
Dépréciations relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 2.f)	(161)	(191)
Prêts et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	198 703	230 161

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dépôts et emprunts	236 411	183 575
Comptes ordinaires créditeurs	12 991	13 332
Comptes à terme et emprunts	223 420	170 243
Titres et valeurs donnés en pension	68 675	86 564
Dettes envers les établissements de crédit	305 086	270 139
<i>dont dettes rattachées</i>	112	406

3.b OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Prêts et créances	375 869	357 136
Créances commerciales	9 276	10 098
Comptes ordinaires débiteurs	14 191	15 036
Crédits de trésorerie (*)	106 129	90 366
Crédits à l'habitat	91 633	84 910
Crédits à l'équipement	58 270	53 974
Crédits à l'exportation	5 381	6 377
Autres crédits à la clientèle	90 523	95 523
Prêts subordonnés	466	852
Titres et valeurs reçus en pension	181 810	144 763
Opérations avec la clientèle avant dépréciation - Actif	557 679	501 899
dont créances rattachées	1 118	1 474
dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	17	46
dont créance sur le fonds d'épargne représentatif de la quote-part du total des dépôts collectés et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations (**)	-	15 265
dont prêts et créances douteuses non compromises	4 081	3 445
dont prêts et créances douteuses compromises	5 286	5 206
Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle (note 2.f)	(5 924)	(5 965)
Opérations avec la clientèle nettes de dépréciation - Actif	551 755	495 934

(*) Au 31 décembre 2020, le montant total de prêts garantis par les États accordés par BNP Paribas SA, principalement en France, s'élève à 16,9 milliards d'euros, pour un montant de garanties correspondantes de 15 milliards d'euros.

(**) Suite à la mise en application du règlement N° 2020-10 du 22 décembre 2020 la créance de centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations est présentée en déduction des dépôts relatifs aux comptes d'épargne à régime spécial au 31 décembre 2020.

Le total des prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciation, ventilé par contrepartie se répartit de la façon suivante :

En millions d'euros, au	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Encours sains	Encours douteux		Total	Encours sains	Encours douteux		Total
	Non compromis	Compromis			Non compromis	Compromis		
Clientèle financière	85 204	373	230	85 807	68 826	25	30	68 881
Entreprises	191 726	1 276	1 699	194 701	187 679	1 139	1 790	190 608
Entrepreneurs	10 171	67	121	10 359	9 008	59	137	9 204
Particuliers	71 578	324	454	72 356	75 781	258	482	76 521
Autres non financiers	6 672	50	-	6 722	5 898	59	-	5 957
Total des prêts et créances nets de dépréciation	365 351	2 090	2 504	369 945	347 192	1 540	2 439	351 171

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dépôts	478 414	418 668
Comptes ordinaires créditeurs	257 809	207 763
Comptes à terme	159 219	140 378
Comptes d'épargne à régime spécial	61 386	70 527
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial à vue</i>	43 576	52 617
<i>dont quote-part centralisée auprès de la Caisse des dépôts et consignation (1)</i>	(12 095)	-
Titres donnés en pension livrée	222 276	168 476
Opérations avec la clientèle - Passif	700 690	587 144
<i>dont dettes rattachées</i>	654	1 095

(1) Le règlement N° 2020-10 du 22 décembre 2020 qui modifie le règlement ANC N° 2014-07 permet de présenter sous déduction des dépôts d'épargne collectés la quote-part centralisée auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Au 31 décembre 2020, le montant de centralisation de l'épargne réglementé face à la Caisse des dépôts et consignations s'élève à 12 095 millions d'euros contre 15 265 millions d'euros au 31 décembre 2019.

3.c TITRES DÉTENUS

En millions d'euros, au	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Transaction	68 662	68 662	136 066	136 066
Placement	68 139	73 433	61 775	64 316
<i>dont provisions</i>	<i>(89)</i>		<i>(14)</i>	
Investissement	494	497	787	790
Effets publics et valeurs assimilées	137 295	142 592	198 628	201 172
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	<i>92 335</i>		<i>48 707</i>	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	<i>4 595</i>		<i>4 749</i>	
Transaction	30 434	30 434	18 942	18 942
Placement	67 994	71 695	54 573	55 731
<i>dont provisions</i>	<i>(400)</i>		<i>(272)</i>	
Investissement	90	96	249	249
Obligations et autres titres à revenu fixe	98 518	102 225	73 764	74 922
<i>dont titres non cotés</i>	<i>24 855</i>	<i>24 896</i>	<i>13 192</i>	<i>13 570</i>
<i>dont créances rattachées</i>	<i>1 371</i>		<i>1 007</i>	
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	<i>32 302</i>		<i>20 018</i>	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	<i>225</i>		<i>224</i>	
Transaction	156	156	1 635	1 635
Placement et Titres de l'Activité de Portefeuille	1 288	2 941	1 060	1 316
<i>dont provisions</i>	<i>(490)</i>		<i>(164)</i>	
Actions et autres titres à revenu variable	1 444	3 097	2 695	2 951
<i>dont titres non cotés</i>	<i>1 029</i>	<i>2 677</i>	<i>1 014</i>	<i>1 267</i>
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	<i>2 239</i>		<i>1 156</i>	
Participations	3 067	4 877	2 935	4 821
<i>dont provisions</i>	<i>(163)</i>		<i>(162)</i>	
Autres titres détenus à long terme	318	423	564	747
<i>dont provisions</i>	<i>(19)</i>		<i>(237)</i>	
Participations et autres titres détenus à long	3 385	5 300	3 499	5 568
<i>dont titres non cotés</i>	<i>1 946</i>	<i>3 050</i>	<i>1 988</i>	<i>3 173</i>
Parts dans les entreprises liées	61 673	88 652	62 016	93 842
<i>dont provisions</i>	<i>(8 336)</i>		<i>(7 640)</i>	
Parts dans les entreprises liées	61 673	88 652	62 016	93 842

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 066 millions d'euros et 32 423 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 951 millions d'euros et 32 222 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les titres empruntés détenus par BNP Paribas SA se ventilent de la manière suivante:

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Effets publics et valeurs assimilées	104 247	61 925
Obligations et autres titres à revenu fixe	33 162	21 827
Actions et autres titres à revenu variable	150	1 156
Total	137 559	84 908

Suite au règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020 qui modifie le règlement ANC n° 2014-07, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative de ces mêmes titres sur l'exercice 2020. Le montant des titres empruntés représente 137 559 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 84 908 millions d'euros au 31 décembre 2019.

3.d ACTIONS PROPRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2020		31 décembre 2019
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Transaction	-	-	-
Placement	6	6	6
Titres de participation	32	32	32
Actions propres	38	38	38

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020 qui annule et remplace la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2019, BNP Paribas SA a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 73 euros par action inchangé par rapport au 31 décembre 2018, un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020 dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, et de couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas SA et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas SA au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

Au 31 décembre 2020, BNP Paribas SA détient 603 827 actions enregistrées en titres de participation.

BNP Paribas SA détient également 118 144 actions enregistrées en titres de placement et destinées à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel du Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés du Groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du plan d'actionnariat salarié du Groupe ou du plan d'épargne d'entreprise.

3.e IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	1er janv.2020	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31 Déc. 2020	1er janv.2020	Dotations	Reprises	Autres variations	31 Déc. 2020	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Titres d'investissement (note 3.c)	1 036		(202)	(250)	584						584	1 036
Participations et ATDLT (note 3.c)	3 898	504	(366)	(469)	3 567	399	34	(12)	(239)	182	3 385	3 499
Parts dans les entreprises liées (note 3.c)	69 656	2 002	(683)	(966)	70 009	7 640	1 033	(314)	(23)	8 336	61 673	62 016
dont mali de fusion sur parts dans les entreprises liées	4 258				4 258	3 406		(235)		3 171	1 087	852
Actions propres (note 3.d)	32				32						32	32
Immobilisations financières	74 622	2 506	(1 251)	(1 685)	74 192	8 039	1 067	(326)	(262)	8 518	65 674	66 583

3.f DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Titres de créances négociables	77 820	90 524
Emprunts obligataires (<i>note 3.g</i>)	1 290	1 958
Autres dettes représentées par un titre	55 736	42 522
Dettes représentées par un titre	134 846	135 004
<i>dont primes d'émission non amorties</i>	663	682

3.g EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Echéancement des emprunts obligataires émis par BNP Paribas SA, selon les clauses des contrats d'émission :

<i>En millions d'euros</i>	Encours au 31/12/2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 à 2030	Au-delà de 2030
Emprunts obligataires	1 290	84	112	342	112	92	318	230

<i>En millions d'euros</i>	Encours au 31/12/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 à 2029	Au-delà de 2029
Emprunts obligataires	1 958	142	316	370	258	170	364	339

3.h AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Instruments conditionnels achetés	55 708	62 776
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	751	767
Impôts différés - actif	681	977
Autres actifs divers	89 882	64 944
Autres actifs	147 022	129 464
Instruments conditionnels vendus	54 434	60 114
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	453	307
Dettes rattachées aux opérations sur titres (*)	72 319	127 282
Impôts différés - passif	124	120
Autres passifs divers	68 414	59 265
Autres passifs	195 744	247 088

(*) Suite au règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative de ces mêmes titres sur l'exercice 2020 (Cf note 3.c).

Dans le poste « Autres passifs divers », les dettes fournisseurs de BNP Paribas SA s'élèvent à 86,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 et se ventilent de la manière suivante, conformément à l'application de l'article D441-4 du code de commerce.

	Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Montant total des factures concernées TTC (en millions d'euros)	8,2	17,9	5,3	5,8	49,2	78,1
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,17%	0,37%	0,11%	0,12%	1,00%	1,60%
Nombre de factures concernées	386					2 443

Les informations relatives aux factures reçues présentées dans le tableau ci-dessus n'incluent pas les opérations de banque et connexes. Les délais de paiement de référence utilisés sont les délais légaux. Concernant les créances clients hors champ des opérations de banque et connexes, il s'agit principalement de créances envers des entités du Groupe BNP PARIBAS. Pour les créances et dettes relatives aux opérations de banque et connexes de BNP Paribas SA qui ne sont pas représentées dans le tableau ci-dessus, la durée résiduelle des emplois et ressources est présentée en annexe 6.e.

3.i COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Réévaluation des instruments dérivés et de change	93 919	75 862
Produits à recevoir	3 786	10 126
Comptes d'encaissement	569	193
Autres comptes de régularisation débiteurs	11 760	9 638
Comptes de régularisation - actif	110 034	95 819
Réévaluation des instruments dérivés et de change	84 440	61 657
Charges à payer	4 665	11 222
Comptes d'encaissement	2 766	2 399
Autres comptes de régularisation créditeurs	9 620	9 501
Comptes de régularisation - passif	101 491	84 779

3.j IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2020			31 décembre 2019
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	3 425	(2 628)	797	731
Autres immobilisations incorporelles	2 411	(545)	1 866	2 031
Immobilisations incorporelles	5 836	(3 173)	2 663	2 762
Terrains et constructions	2 358	(930)	1 428	1 808
Equipement, mobilier, installations	2 194	(1 744)	450	445
Autres immobilisations	186	(3)	183	184
Immobilisations corporelles - Mali de Fusion	114	(33)	81	102
Immobilisations corporelles	4 852	(2 710)	2 142	2 539

3.k PROVISIONS

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2019	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2020
Provisions pour engagements sociaux	475	107	(77)	(33)	472
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 2.f)	33	12	(18)	(1)	26
Provisions pour engagements par signature (note 2.f)	274	70	(93)	8	259
Autres provisions					
. liées à des opérations bancaires et assimilées	362	510	(332)	(5)	535
. non liées à des opérations bancaires	579	90	(134)	63	598
Provisions	1 723	789	(654)	32	1 890

Provisions pour risques sur produits d'épargne réglementée

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	18 053	17 994
dont au titre des plans d'épargne-logement	15 920	15 912
• Ancienneté de plus de 10 ans	5 296	5 194
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8 364	8 715
• Ancienneté de moins de 4 ans	2 261	2 003
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	22	35
dont au titre des plans d'épargne-logement	4	6
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	121	124
dont décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	0	0
dont provisions constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	121	124
• dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté supérieure à 10 ans	102	92
• dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10	12	23
• dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté inférieure à 4 ans	7	8
• dont provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	0	1

Variation des provisions relatives aux produits d'épargne réglementée

En millions d'euros	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement
Provisions et assimilées constituées en début d'exercice	123	1	132	3
Dotations aux provisions	-	-	-	-
Reprises de provisions	(2)	(1)	(9)	(2)
Provisions et assimilées constituées en fin d'exercice	121	-	123	1

3.1 DETTES SUBORDONNEES

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes subordonnées remboursables	16 930	16 130
Dettes subordonnées perpétuelles	10 146	9 700
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	9 443	8 977
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	478	498
Titres participatifs	225	225
Dettes rattachées	399	382
Dettes subordonnées	27 475	26 212

Dettes subordonnées remboursables

Les dettes subordonnées remboursables émises par BNP Paribas SA sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts émis par BNP Paribas SA ayant fait l'objet d'un placement international peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call-option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

En 2019, huit nouvelles dettes subordonnées ont été émises pour un montant de 1 548 millions d'euros.

En 2020, quatre dettes subordonnées émises ont fait l'objet de remboursement à l'échéance ou avant échéance. Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours des dettes subordonnées remboursables à hauteur de 412 millions d'euros. Par ailleurs, neuf nouvelles dettes subordonnées ont été émises pour un montant de 1 634 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, l'échéancier des dettes subordonnées remboursables émises se présente de la façon suivante :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 à 2030	Au delà de 2030
Dettes subordonnées remboursables	16 930	-	337	-	819	2 649	8 329	4 796

Au 31 décembre 2019, l'échéancier des dettes subordonnées remboursables émises se présentait de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Encours au 31/12/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 à 2029	Au delà de 2029
Dettes subordonnées remboursables	16 130	5	-	354	-	891	11 703	3 176

Dettes subordonnées perpétuelles

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 25 mars 2019, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,625%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2024, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans.

Le 10 juillet 2019, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 300 millions de dollars australiens. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 4,5%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans et demi. En cas de non-remboursement en 2025, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar australien à 5 ans.

Le 17 octobre 2019, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'octobre 2005, pour un montant de 1 000 millions d'euros. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 4,875%.

Le 20 novembre 2019, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de décembre 2009, pour un montant de 1 million d'euros, avant sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,384%.

Le 29 décembre 2019, BNP Paribas SA a remboursé à leur première date de call, deux émissions de décembre 2009, pour un montant respectif de 17 millions d'euros et de 2 millions d'euros. Ces émissions offraient aux souscripteurs respectivement une rémunération à taux fixe de 7,028% et une rémunération à taux variable sur le taux Euribor à 3 mois.

Le 30 décembre 2019, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de décembre 2009, pour un montant de 70 millions de dollars, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux variable sur le taux Libor dollar à 3 mois.

Le 25 février 2020, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux de 4,5%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2030, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT).

Le 17 octobre 2020, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'octobre 2005, pour un montant de 400 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,25%.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25%	6 ans	6,250%	0	356
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%	150	150
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5%	5 ans	6,500%	491	535
Juin 2007	USD	1100	semestrielle	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%	901	980
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125%	7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230%	750	750
Août 2015	USD	1500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%	1229	1337
Mars 2016	USD	1500	semestrielle	7,625%	5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314%	1229	1337
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750%	5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916%	614	669
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125%	10 ans	Swap USD 5 ans + 2,838%	614	669
Aout 2018	USD	750	semestrielle	7,000%	10 ans	Swap USD 5 ans + 3,980%	614	669
Mars 2019	USD	1500	semestrielle	6,625%	5 ans	Swap USD 5 ans + 4,149%	1229	1337
Juillet 2019	AUD	300	semestrielle	4,500%	5,5 ans	Swap AUD 5 ans + 3,372%	189	188
Février 2020	USD	1750	semestrielle	4,500%	10 ans	US CMT 5 ans + 2,944%	1433	0
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée							9 443	8 977

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels, le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

- Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par BNP Paribas SA sont des obligations subordonnées perpétuelles remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

Caractéristiques des émissions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée :

Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Taux	31 décembre 2020	31 décembre 2019
octobre 1985	EUR	305	TMO - 0,25%	254	254
septembre 1986	USD	500	Libor 6 mois + 0,075%	224	244
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée				478	498

Pour les TSDI émis en octobre 1985, d'un nominal de 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.

Pour les TSDI émis en septembre 1986, d'un nominal de 500 millions de dollars, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'Administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La Banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

- Titres participatifs

Les titres participatifs émis en juillet 1984 par BNP Paribas SA pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092 au 31 décembre 2020.

NOTE 4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET DE TITRES

4.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Etablissements de crédit	71 560	96 003
Clientèle	290 826	234 757
Ouverture de crédits confirmés	89 736	97 248
Autres engagements en faveur de la clientèle	201 090	137 509
Engagements de financement donnés	362 386	330 760
Etablissements de crédit	71 884	114 010
Clientèle	33 880	34 422
Engagements de financement reçus	105 764	148 432

4.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE ET DE TITRES

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Etablissements de crédit	9 419	19 611
Clientèle	112 647	108 431
Engagements de garantie donnés	122 066	128 042
Etablissements de crédit	95 005	84 418
Clientèle	192 737	160 638
Engagements de garantie reçus	287 742	245 056

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Engagements sur titres donnés	31 535	23 433
Engagements sur titres reçus	38 696	35 672

4.c INSTRUMENTS FINANCIERS DONNES OU REÇUS EN GARANTIE

• Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	88 584	50 884
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	59 842	16 172
- Disponibles pour des opérations de refinancement	28 742	34 712
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe	90 940	72 895

Au 31 décembre 2020, la Banque a déposé ou rendu éligibles à un dépôt 88 584 millions d'euros (50 884 millions d'euros au 31 décembre 2019) d'instruments financiers (titres négociables et créances privées) auprès des banques centrales qui sont mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement, dont 78 499 millions d'euros (37 890 millions d'euros au 31 décembre 2019) auprès de la Banque de France dans le cadre du système de Gestion Globale des Garanties couvrant les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et d'emprunts intrajournaliers. Dans ce cadre, la Banque avait mobilisé auprès des banques centrales 59 842 millions d'euros au 31 décembre 2020 (16 172 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Les autres actifs donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière incluent notamment des financements de BNP Paribas Home Loan SFH, pour 35 069 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 32 252 millions d'euros au 31 décembre 2019).

• Instruments financiers reçus en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	46 139	38 891

NOTE 5 REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

5.a FRAIS DE PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Salaires et traitements	(4 634)	(4 653)
Charges sociales et fiscales ⁽¹⁾	(1 837)	(1 843)
Participation et Intéressement des salariés	(152)	(204)
Total frais de personnel	(6 623)	(6 700)

(1) Y compris la réévaluation des effets actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi.

L'effectif de BNP Paribas SA se répartit de la façon suivante :

Effectif, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
BNP Paribas Métropole	34 347	35 749
<i>dont cadres</i>	24 877	25 220
Succursales hors Métropole	18 243	18 131
Total BNP PARIBAS SA	52 590	53 880

5.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

- **Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies**

En France, BNP Paribas SA cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

A l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'Entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 307 millions d'euros pour l'exercice 2020 contre 312 millions d'euros pour l'exercice 2019.

- **Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies**

Les régimes à prestations définies en vigueur chez BNP Paribas SA font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 168 millions d'euros au 31 décembre 2020 (175 millions d'euros au 31 décembre 2019), dont 88 millions d'euros pour les engagements français et 80 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Les actifs de retraite comptabilisés (surplus reconnu et actifs distincts) s'élèvent à 269 millions d'euros au 31 décembre 2020 (310 millions d'euros au 31 décembre 2019).

- *Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite*

- *Régimes de retraite*

En France, BNP Paribas SA verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes de BNP Paribas SA, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 87% en obligations, 5% en actions et 8% en immobilier.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (*Royaume-Uni*), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (*Etats-Unis*).

La gestion de certains régimes est assurée par des organismes de gestion indépendants. Au 31 décembre 2020, 86% des engagements bruts des régimes de retraite à l'étranger sont concentrés sur des plans situés au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Espagne. La valeur de marché des actifs de ces régimes dans ces trois pays se répartit à hauteur de 7% en actions, 77% en obligations, et 16% en autres instruments financiers.

- *Autres avantages liés à la retraite*

Les salariés de BNP Paribas SA bénéficient de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance indépendante de BNP Paribas SA.

- *Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi*

En France, BNP Paribas SA n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux Etats-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droit s'élèvent à 15 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 16 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

La Banque a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés fondés sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions relatives à ces plans s'élèvent à 45 millions d'euros au 31 décembre 2020 (42 millions d'euros au 31 décembre 2019).

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plan d'adaptation des effectifs	45	42

NOTE 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.a OPERATIONS REALISEES SUR LE CAPITAL

Les résolutions des Assemblées Générales des actionnaires utilisables au cours de l'exercice sont présentées dans le chapitre 2 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du document d'enregistrement universel.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euros	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2017	1 248 859 386	2	2 497 718 772			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	939 175	2	1 878 350	(1)	(1)	01-janv.-17
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2018	1 249 798 561	2	2 499 597 122			
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2019	1 249 798 561	2	2 499 597 122			
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2020	1 249 798 561	2	2 499 597 122			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

6.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2018 AU 31 DECEMBRE 2020

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2018	2 500	23 222	43 401	69 123
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2018			(3 772)	(3 772)
Amortissement dérogatoire			5	5
Autres variations			(11)	(11)
Résultat de l'exercice 2019			7 490	7 490
Capitaux propres au 31 décembre 2019	2 500	23 222	47 113	72 835
Autres variations		18	(1)	17
Amortissement dérogatoire			(33)	(33)
Résultat de l'exercice 2020			4 404	4 404
Capitaux propres au 31 décembre 2020	2 500	23 240	51 484	77 224

6.C NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas SA sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

- Portefeuille de transaction :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Instruments dérivés de cours de change	5 736 267	5 204 615
Instruments dérivés de taux d'intérêt	15 894 798	16 009 284
Instruments dérivés sur actions	949 023	1 202 896
Instruments dérivés de crédit	949 217	952 428
Autres instruments dérivés	123 675	211 034
Instruments financiers à terme de transaction	23 652 980	23 580 257

Les opérations sur instruments financiers réalisées sur des marchés organisés ou admis en chambre de compensation représentent 45 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2020 (43 % au 31 décembre 2019).

- Stratégie de couverture :

Le montant total des notionnels des instruments financiers dérivés utilisés en couverture s'établit à 750 419 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 727 769 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

- Valeur de marché :

La valeur de marché de la position nette positive des opérations fermes est évaluée à 10 052 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre une position nette positive de 16 096 millions d'euros au 31 décembre 2019. La valeur de marché de la position nette vendeuse des opérations conditionnelles est évaluée à 846 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre une position nette acheteuse de 2 845 millions d'euros au 31 décembre 2019.

6.d INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours au bilan des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total par zone géographique	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<i>En millions d'euros, au</i>						
France	421 940	409 850	331 260	275 270	753 200	685 120
Autres pays de l'Espace Economique Européen	80 166	69 276	78 078	83 244	158 244	152 520
Pays des zones Amérique et Asie	63 691	79 936	138 281	131 804	201 972	211 740
Autres pays	1 437	1 754	4 136	5 616	5 573	7 370
Total des emplois	567 234	560 816	551 755	495 934	1 118 989	1 056 750
France	242 801	205 874	322 285	270 845	565 086	476 719
Autres pays de l'Espace Economique Européen	35 504	42 882	124 776	112 015	160 280	154 897
Pays des zones Amérique et Asie	27 100	24 424	247 701	198 058	274 801	222 482
Autres pays	1 144	1 381	5 928	6 226	7 072	7 607
Total des ressources	306 549	274 561	700 690	587 144	1 007 239	861 705

Le produit net bancaire de BNP Paribas SA en 2020 pour l'ensemble de ses activités est réalisé à hauteur de 79 % avec des contreparties appartenant à l'Espace Economique Européen (85 % en 2019).

6.e ECHEANCES DES EMPLOIS ET RESSOURCES

En millions d'euros	Opérations à vue au jour le jour	Durée restant à courir					Dont provisions	Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Emplois								
Caisse, banques centrales et CCP	230 589	647					231 236	
Effets publics et valeurs assimilées	127	31 949	13 385	43 348	48 486	(89)	137 295	
Créances sur les établissements de crédit	10 415	95 628	32 627	47 602	12 431	(161)	198 703	
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	30 550	236 885	70 606	122 954	90 760	(5 922)	551 755	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 619	4 984	4 572	36 188	51 155	(400)	98 518	
Ressources								
Dettes envers les établissements de crédit et Banques Centrales et CCP	30 178	116 809	16 693	127 160	15 709		306 549	
Opérations avec la clientèle	375 704	279 135	28 912	10 948	5 991		700 690	
Dettes représentées par un titre	518	22 621	22 466	46 439	42 802		134 846	

6.f ETATS ET TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La création d'implantations par BNP Paribas SA, ou les filiales qui en dépendent au sein du Groupe constitué autour de BNP Paribas SA, dans les Etats considérés comme non coopératifs au sens de l'article 238-O A du CGI et de l'arrêté du 06 janvier 2020 modifiant la liste des Etats et territoires non coopératifs est soumise à une procédure spéciale d'autorisation par la Conformité. Ces implantations, conformément au principe d'uniformité et d'universalité du dispositif de contrôle interne du Groupe, et à son principe de « mieux disant déontologique », sont soumises aux règles du Groupe en matière de contrôle des risques de toute nature, de lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme et de respect des embargos financiers.

Dénomination	% intérêt	Forme juridique	Nature d'agrément	Activité
Panama				
BNPP SA (Succursale Panama) - en liquidation ⁽¹⁾	100	Branch	Licence bancaire	En liquidation
Iles Vierges Britanniques				
Twenty-Three Investments Ltd - en liquidation	100	Investments Limited		En liquidation

(1) Le processus de liquidation de l'entité située au Panama, initié depuis juillet 2010, est en attente de l'aval du régulateur local.

6.2 L’AFFECTATION DU RESULTAT DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 ET LA MISE EN DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

Le conseil d’administration proposera à l’Assemblée Générale du 18 mai 2021 une affectation du résultat de l’exercice clos le 31 décembre 2020 et une mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	
Résultat net de l'exercice	4 404
Report à nouveau bénéficiaire	30 503
TOTAL A AFFECTER	34 907
Dividende	1 387
Report à nouveau	33 520
TOTAL AFFECTE	34 907

Le dividende d'un montant de 1 387 millions d'euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas SA - sur la base du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2020 - correspond à une distribution de 1,11 euros par action au nominal de 2 euros.

6.3 TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES DE BNP PARIBAS SA

	2016	2017	2018	2019	2020
Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social (en euros)	2 494 005 306	2 497 718 772	2 499 597 122	2 499 597 122	2 499 597 122
b) Nombre d'actions émises	1 247 002 653	1 248 859 386	1 249 798 561	1 249 798 561	1 249 798 561
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat global des opérations effectives (en millions d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	32 458	27 707	33 333	40 100	32 108
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	10 153	3 003	4 631	7 611	7 159
c) Impôts sur les bénéfices	(278)	345	557	(325)	(653)
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	9 266	3 157	5 027	7 490	4 404
e) Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	3 367	3 772	3 774	-	1 387
Résultats des opérations réduits à une seule action en euros					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	7,92	2,68	4,15	5,83	5,21
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	7,43	2,53	4,02	5,99	3,52
c) Dividende versé à chaque action ⁽¹⁾	2,70	3,02	3,02	-	1,11
Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	51 498	53 078	54 299	53 880	52 590
b) Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	4 263	4 441	4 208	4 797	4 721
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Oeuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	1 599	1 577	1 604	1 535	1 485

(1) Pour 2020, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 18 mai 2021.

6.4 PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA

Libellé titre	Siren	Dev.	en millions de devises				en millions d'euros ⁽¹⁾				Quote-part de capital détenue en %	Réf.
			Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT ^(**)	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT ^(**)		
La tête de groupe de l'ensemble des filiales et participations est BNP PARIBAS SA (siren 662042449)												
I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS												
1. Filiales (détenues à + de 50%)												
Antin Participation 5	433 891 678	EUR	194	3	6	0	194	3	6	0	100% ⁽¹⁾	
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France												
Austin Finance	485 260 640	EUR	799	139	(33)	0	799	139	(33)	0	100% ⁽¹⁾	
3 rue d'Antin 75002 Paris France												
Banca Nazionale Del Lavoro SPA		EUR	2 077	3 425	231	2 348	2 077	3 425	231	2 348	100% ⁽¹⁾	
Viale Altiero Spinelli 30 00157 Rome Italie												
Banco BNPP Brasil SA		BRL	1 755	1 325	330	1 194	278	210	52	189	100% ⁽²⁾	
510 Av. Presidente Juscelino Kubitschek, 10° a 13° Andares, Itaim Bibi 04543-906 Sao Paulo Brésil												
BNP Paribas Bank Polska SA		PLN	147	10 828	643	4 337	32	2 370	141	949	65% ⁽²⁾	
10/16 ul. Kasprzaka 01-211 Varsovie Pologne												
Bank BNPP Indonesia PT		IDR	3 852 573	1 884 640	593 600	1 345 944	225	110	35	78	99% ⁽²⁾	
35 th Floor Menara BCA Grand Indonesia Jl M H Thamrin no 1 - 10310 Jakarta Indonésie												
BNP PUK Holding Ltd		GBP	40	9	2	3	45	10	3	3	100% ⁽²⁾	
10 Harewood Avenue NW1 6AA Londres Royaume-Uni												
BNPP Asset Management Holding	682 001 904	EUR	23	1 517	208	257	23	1 517	208	257	67% ⁽¹⁾	
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France												
BNPP Bank JSC		RUB	5 798	2 971	648	1 899	64	33	7	21	100% ⁽²⁾	

5 Lesnaya Street, Bld. B
Business Center White Square

Russian Federation

125047 Moscou

BNPP Canada Corp	CAD	159	453	5	4	102	291	3	3	100%	(2)
-------------------------	-----	-----	-----	---	---	-----	-----	---	---	------	-----

1981 avenue Mc Gill Collège

H3A 2W8 Montréal
Canada

BNPP Cardif	382 983 922 EUR	150	2 608	246	509	150	2 608	246	509	100%	(1)
--------------------	-----------------	-----	-------	-----	-----	-----	-------	-----	-----	------	-----

1 Boulevard Haussmann
75009 Paris
France

BNPP China Ltd	CNY	8 711	1 440	383	1 101	1 096	181	48	139	100%	(2)
-----------------------	-----	-------	-------	-----	-------	-------	-----	----	-----	------	-----

25/F Shanghai World Financial Center
100 Century Avenue

Shanghai 200120
PRC 200120 Shanghai
Chine

BNPP Colombia Corporacion Financiera SA	COP	133 721	22 748	26 005	75 597	32	5	6	18	94%	(2)
--	-----	---------	--------	--------	--------	----	---	---	----	-----	-----

Carrera 8A No 99-51
Edificio World Trade Center, Torre A, Piso 9
Bogota DC

Colombie

BNPP Développement	348 540 592 EUR	128	894	37	92	128	894	37	92	100%	(1)
---------------------------	-----------------	-----	-----	----	----	-----	-----	----	----	------	-----

20 Rue Chauchat

75009 Paris

France

BNPP El Djazair	DZD	20 000	12 428	2 517	15 740	124	77	16	98	84%	(2)
------------------------	-----	--------	--------	-------	--------	-----	----	----	----	-----	-----

8 Rue de Cirta

Hydra
16035 Alger

Algérie

BNPP Factor	775 675 069 EUR	6	31	18	99	6	31	18	99	100%	(2)
--------------------	-----------------	---	----	----	----	---	----	----	----	------	-----

46/52 Rue Arago

92 823 Puteaux

France

BNPP Factor Sociedade Financeira de Credito SA	EUR	13	71	4	10	13	71	4	10	64%	(2)
---	-----	----	----	---	----	----	----	---	----	-----	-----

3525 Avenida de Boavista

Edificio Aviz 6ø
4100 Porto

Portugal

BNPP Fortis	EUR	10 965	7 411	1 251	4 179	10 965	7 411	1 251	4 179	100%	(1)
--------------------	-----	--------	-------	-------	-------	--------	-------	-------	-------	------	-----

3 Montagne du Parc / Warandeborg 3
1000 Bruxelles

Belgique

BNPP Home Loan SFH	454 084 211 EUR	285	1	1	3	285	1	1	3	100%	(1)
---------------------------	-----------------	-----	---	---	---	-----	---	---	---	------	-----

1 Boulevard Haussmann
75009 Paris
France

BNPP India Holding Private Ltd	INR	2 608	504	517	959	29	6	6	11	100%	(2)
---------------------------------------	-----	-------	-----	-----	-----	----	---	---	----	------	-----

1 North Avenue - BNP Paribas House
Maker Maxity, Bandra - Kurla Complex

Bandra (East)

400 051 Mumbai

Inde

BNPP IRB Participations	433 891 983	EUR	46	59	63	58	46	59	63	58	100%	(1)
--------------------------------	-------------	-----	----	----	----	----	----	----	----	----	------	-----

1 Boulevard Haussmann
75009 Paris
France

BNPP Ireland Unlimited Co		EUR	902	612	12	13	902	612	12	13	100%	(2)
----------------------------------	--	-----	-----	-----	----	----	-----	-----	----	----	------	-----

5 George's Dock

IFSC

Dublin 1

Irlande

BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA		EUR	65	(1)	(9)	6	65	(1)	(9)	6	74%	(2)
---	--	-----	----	-----	-----	---	----	-----	-----	---	-----	-----

3 Piazza Lina Bo Bardi 20124 Milan Italie

BNPP Malaysia Berhad		MYR	650	148	90	180	133	30	18	37	100%	(2)
-----------------------------	--	-----	-----	-----	----	-----	-----	----	----	----	------	-----

Level 48, Vista Tower

The Intermark

182 Jalan Tun Razak

50400 Kuala Lumpur

Malaisie

BNPP Personal Finance	542 097 902	EUR	547	5 455	242	1 867	547	5 455	242	1 867	100%	(1)
------------------------------	-------------	-----	-----	-------	-----	-------	-----	-------	-----	-------	------	-----

1 Boulevard Haussmann
75009 Paris
France

BNPP Prime Brokerage International Ltd		USD	0	600	72	231	0	492	59	190	100%	(2)
---	--	-----	---	-----	----	-----	---	-----	----	-----	------	-----

c/o Marsh Management Services (Dublin)
Limited 25/28 Adelaide Road Dublin 2
Irlande

BNPP Public Sector SCF	433 932 811	EUR	24	(8)	4	5	24	(8)	4	5	100%	(1)
-------------------------------	-------------	-----	----	-----	---	---	----	-----	---	---	------	-----

1 Boulevard Haussmann
75009 Paris
France

BNPP Real Estate	692 012 180	EUR	383	366	30	619	383	366	30	619	100%	(2)
-------------------------	-------------	-----	-----	-----	----	-----	-----	-----	----	-----	------	-----

167 Quai de la Bataille de Stalingrad

92867 Issy Les Moulineaux
France

BNPP Real Estate Investment Management Italy SPA		EUR	10	13	(8)	9	10	13	(8)	9	100%	(2)
---	--	-----	----	----	-----	---	----	----	-----	---	------	-----

Via Carlo Bo 11 20143 Milano Italie

BNPP Réunion	428 633 408	EUR	25	5	13	41	25	5	13	41	100%	(2)
---------------------	-------------	-----	----	---	----	----	----	---	----	----	------	-----

1 Boulevard Haussmann
75009 Paris
France

BNPP SB Re		EUR	250	175	16	23	250	175	16	23	100%	(2)
-------------------	--	-----	-----	-----	----	----	-----	-----	----	----	------	-----

16 Rue Edward Steichen
L - 2540 Luxembourg

Luxembourg

BNPP Securities Asia Ltd 59-63/F II International Finance Centre 8 Finance Street Central Hong-Kong Hong Kong	HKD	3 529	(1 802)	(300)	156	373	(190)	(32)	16	100%	(2)
BNPP Securities Japan Ltd GranTokyo North Tower 1-9-1 Marunouchi, Chiyoda-ku 100-6740 Tokyo Japon	JPY	201 050	24 192	9 345	39 648	1 594	192	74	314	100%	(2)
BNPP Securities Korea Co Ltd 24, 25FL, State Tower Namsan, 100, Toegye-ro, Jung-gu Seoul 100-052 République de Corée	KRW	250 000	5 605	18 844	38 960	188	4	14	29	100%	(2)
BNPP Securities Services 3 Rue d'Antin 75002 Paris France	552 108 011 EUR	183	757	530	1 958	183	757	530	1 958	95%	(1)
BNPP Suisse SA 2 Place de Hollande 1211 Genève 11 Suisse	CHF	320	1 727	(339)	354	296	1 596	(313)	327	100%	(2)
BNPP USA Inc 787 Seventh Avenue NY 10019 New York Etats-Unis	USD	15 060	1 560	763	764	12 334	1 277	625	626	100%	(2)
BNPP VPG Master LLC 787 Seventh Avenue NY 10019 New York Etats-Unis	USD	29	22	1	1	24	18	0	0	100%	(2)
BNPP Yatirimlar Holding AS Ankara caddesi, Büyük Kelkit Han n° 243, Kat 5 Sirkeci, Eminönü/Fatih Istanbul Turquie	TRY	1 032	2	1	3	114	0	0	0	100%	(2)
Compagnie Financière Ottomane SA 44 Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg Luxembourg	EUR	9	468	0	0	9	468	0	0	97%	(2)
Financière des Italiens 41 Avenue de l'Opéra 75002 Paris France	422 994 954 EUR	412	(186)	0	0	412	(186)	0	0	100%	(1)
Financière des Paiements Electroniques	753 886 092 EUR	1	65	3	69	1	65	3	69	95%	(2)

18 avenue Winston Churchill 94220
Charenton le pont France

Financière du Marché Saint Honoré 37 Place du Marché Saint-Honoré 75001 Paris France	662 047 513	EUR	201	(21)	(15)	230	201	(21)	(15)	230	100%	(1)
Harewood Helena 1 Ltd 10 Harewood Avenue NW1 6AA Londres Royaume-Uni		USD	39	29	(26)	(28)	32	24	(21)	(23)	100%	(2)
Human Value Developers Private Ltd Lodha iThink Techno Campus, 10th Flr, Beta Bldg Off. JVLR, Opp. Kanjurmarg Rly Stn, Kanjurmarg East Maharashtra 400042 Mumbai Inde		INR	2 346	(1 529)	1 602	1 633	26	(17)	18	18	100%	(2)
International Factors Italia SPA 15 Via Vittor Pisani 20124 Milan Italie		EUR	56	705	29	102	56	705	29	102	100%	(2)
Lion International Investments SA 30 Viale Altiero Spinelli 00157 Rome Italie		EUR	110	319	(1)	(1)	110	319	(1)	(1)	100%	(2)
Natiocredibail 12 rue du port 92000 Nanterre France	998 630 206	EUR	32	70	57	29	32	70	57	29	100%	(2)
Optichamps 41 Avenue de l'Opéra 75002 Paris France	428 634 695	EUR	411	(163)	0	0	411	(163)	0	0	100%	(1)
Parilease 41 Avenue de l'Opéra 75002 Paris France	339 320 392	EUR	129	251	(2)	(2)	129	251	(2)	(2)	100%	(2)
Participations Opéra 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	451 489 785	EUR	410	(183)	0	0	410	(183)	0	0	100%	(1)
Portzamparc 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	399 223 437	EUR	4	10	2	57	4	10	2	57	100%	(1)
Sagip 3 Montagne du Parc 1000 Bruxelles Belgique		EUR	657	3 270	(12)	(9)	657	3 270	(12)	(9)	100%	(2)
Sharekhan Ltd Lodha iThink Techno Campus, 10th Flr, Beta Bldg Off. JVLR, Opp. Kanjurmarg Rly Stn, Kanjurmarg East Maharashtra 400042 Mumbai Inde		INR	587	9 132	3 104	8 054	7	102	35	90	73%	(2)
SNC Taitbout Participation 3 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	433 912 250	EUR	1 792	(580)	(660)	0	1 792	(580)	(660)	0	100%	(1)
Société Orbaisienne de Participations	428 753 479	EUR	311	(104)	1	19	311	(104)	1	19	100%	(1)

1 Boulevard Haussmann
75009 Paris
France

UkrSibbank Public JSC

7 Andreevskaya Street

04070 Kiev

Ukraine

UAH	5 069	1 428	1 184	5 447	147	41	34	157	60% ⁽²⁾
-----	-------	-------	-------	-------	-----	----	----	-----	--------------------

(*) Conversion au cours du 31/12/2020.

(**) CA HT pour les entités commerciales et PNB pour les entités bancaires

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2020.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés
du Groupe au 31/12/2020.

Libellé titre	Siren	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT(**)	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT(**)	Quote-part de capital détenue	Réf.
			en millions de devises				en millions d'euros (*)				en %	
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)												
Bank of Nanjing 50 Huaihai Road 210005 Nanjing Chine		CNY	8 482	68 125	12 567	32 442	1 067	8 568	1 580	4 080	15%	(3)
BGL BNPP 50 Avenue J.F. Kennedy 2951 Luxembourg Luxembourg		EUR	713	6 723	349	799	713	6 723	349	799	16%	(2)
Credit Logement 50 Boulevard de Sébastopol 75003 Paris France	302 493 275	EUR	1 260	203	103	211	1 260	203	103	211	17%	(3)
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd (Groupe) 34/659-P Civil Line Road Padivattom Kochi 682024 Kerala Inde		INR	238	3 124	377	2 869	3	35	4	32	32%	(3)
Verner Investissements 95 Rue de la Boétie 75008 Paris France	388 271 298	EUR	15	349	20	0	15	349	20	0	50%	(2)
BNPP Leasing Solutions 16 rue Edward Steichen 2540 Luxembourg Luxembourg		EUR	1 815	372	182	181	1 815	372	182	181	50%	(2)

(*) Conversion au cours du 31/12/2020.

(**) CA HT pour les entités commerciales et PNB pour les entités bancaires

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2020.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2020.

(3) Données sociales au 31/12/2019.

En millions d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
II - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations				
Valeur Comptable des titres détenus				
Valeur brute	19 201	50 808	620	2 610
Valeur nette	17 596	44 077	609	2 458
Montants des prêts et avances accordés	51 521	16 644	116	783
Montants des cautions et avals donnés	38 356	3 451	0	64
Montants des dividendes encaissés	891	1 145	0	183

6.5 INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA EN 2020 PORTANT SUR AU MOINS 5 % DU CAPITAL DE SOCIETES FRANÇAISES

Franchissement de seuil supérieur à 5% du capital		
Non coté	OUTSIGHT	SA
Franchissement de seuil supérieur à 10% du capital		
Non coté	SOCIETE PHOCEENNE DE PARTICIPATIONS	SA
Non coté	GRAMONT ASSOCIATES	SAS
Franchissement de seuil supérieur à 20% du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 33.33% du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 50% du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 66.66% du capital		
Non coté	COPARTIS	SA